



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 janvier 2020

Excusé : M. Sébastien LOOF

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Prémption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Droit de préemption urbain

En vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire (ou l'Adjoint délégué) a renoncé à l'exercice du droit de préemption de la commune comme suit :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	<u>Propriétaires</u>
31/12/2019	Maison d'habitation + terrain	2 chemin du Fau	AB 315 et 316	Consorts RETIF

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
19/12/2019	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'extensions de bâtiment	Vestiaires du terrain des sports	Cabinet GALLET Architecte Urbaniste 44330 La Chapelle Heulin	14 400,00 €

Extension des vestiaires du terrain des sports

Le projet d'extension des vestiaires du terrain des sports est maintenant lancé. Un premier contact a eu lieu avec M. GALLET, l'architecte, et une première réunion de travail est programmée au 27 janvier prochain à 15 h.

Concernant les éventuelles subventions, un courrier a été adressé au Département et un rendez-vous sera pris avec un représentant du district de football de Loire-Atlantique.

Révision du Plan Local d'Urbanisme – validation de l'inventaire bocager

Dans le cadre de la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a réalisé un inventaire du bocage sur son territoire en application du code de l'Urbanisme ainsi que des dispositions contenues dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine et le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Cet inventaire a été réalisé en étroite collaboration entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère et la commission « bocage » spécialement constituée à cet effet. Il a été affiché pour consultation du public durant 2 semaines en septembre 2019.

Cet inventaire, comportant 508,9 kms de haies, soit 107 m par hectare en moyenne, se traduit par la mise en place, dans le futur PLU, d'une protection des haies au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme

Un règlement a été élaboré par la commission bocage. Il définit entre autres les règles applicables selon les différents types d'intervention sur les haies qui devront, pour un certain nombre, être précédées d'une déclaration préalable de travaux. Il liste également les différentes essences qui pourront être mises en place.

Le suivi de cet inventaire bocager sera assuré par la commission bocage qui se réunira en fonction des nécessités.

Par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal valide cet inventaire bocager ainsi que le règlement correspondant.

Projet de recrutement d'un(e) secrétaire général(e)

L'agent occupant les fonctions de secrétaire général de la Mairie va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2020.

Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, par le biais de son service Conseil & accompagnement en organisation et ressources humaines, propose aux collectivités qui le souhaitent une mission d'aide au recrutement sous couvert d'une convention de prestation de service.

Le coût horaire de cette prestation de service est fixé à 85 € de l'heure représentant un budget total de l'ordre de 1 500 €.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'assistance du Centre de Gestion de Loire-Atlantique dans le cadre de ce futur recrutement et accepte les termes de la convention qui sera conclue à cet effet.

Projet d'acquisition d'un distributeur de baguettes de pain

Des crédits sont inscrits au budget en vue de l'acquisition d'un distributeur de baguettes de pain.

Le Conseil municipal est informé des dernières discussions qui ont eu lieu avec le boulanger et reste dans l'attente de sa décision quant aux conditions de mise à disposition.

Acquisition d'un robot de tonte

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain des sports, une délégation d'élus et un agent communal se sont rendus tout récemment à SAFFRÉ rencontrer les utilisateurs d'un matériel de ce type acquis il y a environ un an.

Les éléments communiqués confortent le Conseil municipal dans la poursuite de son projet.

Des rencontres avec des fournisseurs vont maintenant pouvoir avoir lieu afin de concrétiser cette acquisition.

Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière a été lancée en 2016 et un premier constat effectué en octobre 2016.

La procédure prévoit un affichage sur le terrain et une information des ayants droit connus durant au moins 3 ans. Le second et dernier constat aura lieu le 20 février prochain, à 10 h. Il permettra de vérifier si l'état d'entretien de ces emplacements a évolué depuis le 1^{er} constat.

Si l'absence d'intervention est constatée, la commune pourra alors organiser la reprise physique de ces emplacements, au nombre d'environ 80, après enlèvement des monuments et exhumation des ossements.

Le Conseil municipal choisit d'inscrire la totalité des crédits correspondant à ces travaux sur le budget primitif 2020.

Vente de la propriété POPPE

Dans le cadre du dossier concernant l'acquisition de la propriété POPPE opposant la commune à M. Jérôme PRIME, ce dernier, qui n'avait pas répondu à la première « invitation » à venir présenter son projet au groupe de travail chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme, avait été invité une seconde fois pour le 6 janvier dernier.

Ce dernier a fait savoir dans un courrier du 5 janvier 2020 qu'il ne répondrait pas aux « convocations » tant que la commune ne se serait pas acquittée des 1000 € dus, résultant de l'ordonnance du référé du 1^{er} octobre 2019 du juge administratif.

Monsieur le Maire a tenu à préciser, et cette information a été également communiquée par écrit à Monsieur PRIME, que la commune a fait preuve de la plus extrême diligence dans cette affaire puisque le mandat de paiement a été émis le 19 novembre 2019, jour même de la réception du courrier de demande de versement reçue de notre avocat.

Scolarisation d'enfants dans une école privée de Châteaubriant

Le Conseil municipal a pris connaissance d'un courrier de demande de participation financière transmise par le directeur d'une école privée de Châteaubriant concernant des enfants Aubinois résidant dans certains hameaux proches de Châteaubriant. Dans cet écrit, le parallèle était fait avec les dérogations pour scolarisation dans une école publique Castelbriantaise que la commune accorde de façon automatique. Ces accords de dérogations concernent une liste de 8 lieux-dits.

Les membres du Conseil municipal sont invités à réfléchir à la suite à donner à cette demande qui sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

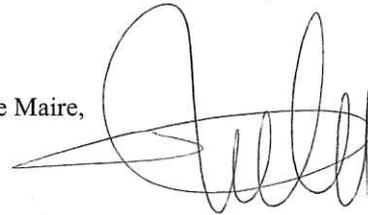
Villes et villages fleuris

La commune avait obtenu il y a plusieurs années le label villes et villages fleuris – 1 fleur.

Lors de sa dernière visite en juin 2019, le jury a maintenu cette 1^{ère} fleur avec avertissement, occasionnant la programmation d'une nouvelle visite en 2020.

Face à la complexité du dossier technique à présenter, des modalités toujours plus exigeantes d'organisation du passage du jury et des difficultés à maintenir un fleurissement de qualité, il a été décidé de ne plus concourir pour ce label.

Le Maire,



Daniel RABU.